

Ménage, aide pour la déclaration d'impôt : tout savoir sur le service à domicile

Besoin d'un service à domicile pour vous ou vos proches, voici quelques conseils pour économiser grâce aux crédits d'impôts !

Vous recherchez un service à domicile pour un proche âgé qui souhaite continuer de vivre chez lui où il a ses habitudes, ou vous souhaitez trouver une personne qui puisse vous aider pour le repassage, le ménage ou encore la garde d'enfants, le site des agences APEF est fait pour vous guider. Facile d'accès, il convient à toute sorte de publics.

L'emploi d'une aide à domicile : comment économiser ?

Et pour cause, depuis 25 ans, APEF s'est fait comme spécialité de faciliter la démarche, tant administrative qu'humaine, d'emploi d'une aide à domicile. Au total, APEF a pu ouvrir plus de 80 agences dans toute la France (Toulouse, La Roche-sur-Yon, Dijon...). Et, bonne nouvelle pour les personnes concernées, il existe un crédit d'impôt et d'autres aides comme celles de la CAF, une participation de l'employeur ou l'APA.

Pour rappel, le crédit d'impôt pour un service à domicile est égal à 50% des dépenses dans la limite annuelle de 12 000 euros (soit un crédit d'impôt de 6 000 euros maximum). Et toutes les informations sont détaillées, notamment les plafonds, sur le site de l'APEF, en fonction des besoins (aide à domicile d'une personne âgée, garde d'enfant, bricolage...)

Un devis gratuit facile à réaliser

Pour faciliter la démarche, un devis gratuit est également disponible et réalisable rapidement. En quelques clics seulement vous saurez tout sur le prix du service demandé : il suffit de remplir le questionnaire. En outre, APEF s'engage depuis 2004 à mettre en œuvre une politique Qualité sur l'ensemble de son réseau « dans un souci d'amélioration continue et avec un objectif d'entière satisfaction de nos usagers et de leur famille, ainsi que de nos salariés »

Et cela semble fonctionner puisque 93% des clients sont satisfaits. On le comprend aisément lorsque l'on voit que le client est accompagné à chaque étape de sa démarche par un interlocuteur privilégié et une équipe qui assure la continuité du service.

L'aide aux seniors pour pouvoir continuer de vivre à son domicile

Aujourd'hui, 13,1 millions de Français ont plus de 65 ans, soit 1 habitant sur 5. En 2070, le cap des 22 millions devrait être atteint, soit presque 30% de la population française, d'après les dernières projections de l'Insee. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va doubler, celui des plus de 85 ans pourrait, lui, quasiment quadrupler. Et souvent, les Français vieillissent en assez bonne santé.

Et beaucoup souhaitent bien vieillir chez eux. Comment les y aider au mieux ? L'APEF répond avec une offre dédiée : « Plus qu'un métier, l'aide aux seniors est une vocation pour les intervenants APEF qui réenchangent le quotidien des familles et leur apportent confort et réconfort. » Différents

services sont rendus : toilette et habillage, courses, ménage, préparation des repas...

Embellir son intérieur, soigner son extérieur

La garde d'enfant elle aussi peut s'avérer complexe : comment et à qui pouvoir faire confiance pour la surveillance de ses bambins ? Les professionnels de l'APEF sont présentés en amont aux parents pour rencontrer tous les membres de la famille et découvrir leur lieu de vie. Pas d'écran, priorité à l'éveil via la cuisine, la lecture... Des moments de partage pour permettre aux parents de confier ses enfants en toute sérénité.

Enfin, vous voulez améliorer votre intérieur ou embellir votre extérieur, l'APEF peut aussi vous aider. De nombreux services sont là aussi disponibles : du désherbage au ramassage de feuilles, des plantations à la cueillette de fruits et légumes pour le jardin ou balcon. Dans votre appartement ou maison, place au ponçage et à la peinture. Une pose d'étagères ou un montage de meubles peuvent également être effectués par les professionnels.